

Création de trois postes de contrôleurs pour le service transports et déplacements

Rapporteur : M. le Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 12/09/02	favorable	séance du 04/10/02	favorable

Dans le cadre de l'évaluation de l'application de l'A.R.T.T. examinée par le comité de pilotage le 1^{er} juillet 2001, il apparaît une insuffisance des effectifs pour assurer l'exploitation du service Transports.

En effet, suite à l'extension du réseau GINKO, 700 points d'arrêts sont implantés sur le territoire de l'agglomération où près de 270 bus circulent dont 58 % sous le contrôle de la Ctb .

Si la Ctb dispose d'une organisation autonome, il n'en est pas de même pour la couverture de l'exploitation du réseau sur les 56 communes de la périphérie qui doit être réalisée directement par le service Transports et Déplacements de la C.A.G.B. .

Les caractéristiques de cette exploitation périphérique se décomposent en 3 volets décrits ci-après.

a) L'information au profit des usagers et sur les stations

Les activités réalisées dans ce cadre se déclinent sous deux aspects :

- en premier lieu, l'information apportée aux usagers sur tous les événements pouvant perturber les lignes. En moyenne 4 à 5 événements de cette nature se produisent sur une journée et nécessitent la présence d'un contrôleur pour informer les usagers.

En outre, la présence des agents est obligatoire sur les pôles d'échange tous les jours le matin au démarrage des services à 6h30 et le soir aux heures de pointe afin de réguler le trafic et d'orienter les usagers

- en second lieu, la vérification permanente de l'existence de l'information sur les poteaux d'arrêts et l'entretien de ces derniers.

Toute dégradation signalée suppose une intervention rapide des contrôleurs pour procéder aux réparations immédiates ou provisoires

b) La tenue de la régie de recettes

Un contrôleur a en charge la régie de recettes selon les règles de la comptabilité publique qui supposent de collecter chaque semaine les fonds en contrepartie de la billetterie déposée auprès de 19 dépositaires. Le rapprochement des ventes faites, le tout est ensuite déposé chez le comptable au moins une fois par semaine.

Pour des raisons évidentes de sécurité et avec l'accord du comptable, nous allons procéder à un conventionnement avec les dépositaires pour que soient virés les fonds et en conséquence, diminuer les risques pour le régisseur.

Néanmoins cette activité représentait 9,5 jours de travail à temps plein pour 13 dépositaires, en passant prochainement à 19, le temps passera à plus de 15 jours par mois. Cette activité est prenante et oblige à un maximum de contrôle mais obère de plus en plus l'activité de contrôle physique des usagers que doit opérer le contrôleur - régisseur.

c) Les contrôles

La périphérie est divisée en 4 secteurs et sur chacun d'entre eux ils devraient obligatoirement contrôler les usagers, les conducteurs, les matériels, les horaires. Il s'agit de vérifier le bon fonctionnement du réseau en constatant la possession du titre de transport ou de l'abonnement mensuel pour les usagers ainsi que le respect des horaires aux correspondances des pôles d'échanges pour les bus.

Ces contrôles devraient être opérés par binômes et effectués tous les jours de la semaine soit 6 jours sur 7 sur chacun des 4 secteurs où circulent en moyenne 7 à 9 lignes qui réalisent 7 services aller/retour soit 252 services quotidiens.

d) La situation actuelle :

Le tableau ci-après compare les moyens existants à la Ctb et ceux de la C.A.G.B. au regard des nouvelles caractéristiques du réseau.

Pour les missions définies ci-dessus, la C.A.G.B. emploie trois agents dont le responsable de l'exploitation, un contrôleur agissant comme régisseur de recettes.

	2000-2001	2001-2002	2002-2003 GINKO
	Ctb - SMTGB	Ctb - C.A.G.B.	Ctb - C.A.G.B.
nombre de communes	37	57	59
points d'arrêts	552 - 210	560 - 215	580 - 250
pôle d'échange	0 - 1	0 - 1	4
nombre de lignes	17 - 16	17 - 16	18 - 30
nombre de bus	153 - 65 +20 <i>taxis verts</i>	155 - 65 +20 <i>taxis verts</i>	165 - 110 +50 <i>taxis verts</i>
nombre de services par jours			1700 - 500
kilomètres commerciaux (en million)	5,8 - 1	6 - 1,1	6,5 - 1,6
nombre de contrôleurs en	25 - 1	25 - 1	25 - 1,5
nombre de contrôles quotidiens moyen	11	7	0
nombre d'usagers moyens contrôles / jour	430	260	700 - 0
nombres d'agents administratifs	38 - 4,5	43 - 3	45 - 3
nombres d'exploitants	1 - 6	1 - 4	1 - 3

Les activités des agents sont réparties comme suit :

- Le chef d'exploitation qui anime le réseau, coordonne l'action des contrôleurs et consacre plus de 50% de son temps à répondre aux usagers, aux Maires et aux affréteurs et prépare d'une année sur l'autre la rentrée scolaire suivante.
- Sébastien MOREL qui exerce ses tâches de contrôle à 50%, le reste étant dédié à la tenue de la régie de recettes dont l'activité va fortement augmenter dans les prochaines semaines puisqu'elle représente 15 jours par mois, le nombre de dépositaires étant passé de 13 à 20 en septembre 2002
- Yannick TATU qui est le seul agent qui exerce les missions de contrôle à temps plein.

A l'occasion de la dernière rentrée scolaire, les mois de juillet et août ont obligé toute l'équipe à se mobiliser pour être présente sur le terrain afin de :

- rencontrer les maires pour implanter les points d'arrêts
- marquer au sol les implantations, vérifier la réalisation des travaux
- l'apposition des horaires et des plaques d'identification du nouveau réseau
- le test des trajets avec les affréteurs pour vérifier la tenue des horaires

L'ensemble des activités liées à l'implantation a été extrêmement consommatrice de moyens et d'agents et a présenté un caractère ponctuel.

Toutefois, chaque année un certain nombre d'actions seront récurrentes notamment les rencontres de concertation avec les maires et les éventuelles modifications sur les poteaux notamment en cas de changement d'horaires ainsi que la communication utile à la préparation d'une information de qualité (envoi de document d'information, distribution de cartes pour les RPI ...)

e) Propositions

Afin de remplir correctement les missions et au regard des contraintes du fonctionnement normal du service et de la réglementation des 35 heures, il faudrait pouvoir garantir :

- Deux contrôles mensuels d'un secteur soit 2 fois 4 secteurs par mois
- Le suivi de la régie qui prochainement représentera 15 à 16 jours de travail par mois
- La gestion quotidienne de l'information sur les lignes
- La possibilité de constituer des équipes en rotation sur une journée afin de respecter le régime des 35 heures.
- Une rotation des astreintes qui permettrait aux agents de bénéficier de 3 week-ends de repos par mois.

Ce niveau de service supposerait le recrutement de 3 agents supplémentaires, soit au total 6 agents dédiés exclusivement à l'exploitation du réseau interurbain, dont 4 au contrôle. Il est rappelé que le SMTGB réalisait ses activités sur 38 communes avec 7 agents dont 3 totalement affectés au contrôle.

Le coût annuel (charges patronales comprises) de ces postes représenterait environ 68 000 euros.

Le 1^{er} Vice - Président souhaite que soit établi un bilan des activités des agents concernés.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- crée trois postes de catégorie C de la filière technique (agents d'entretien)
- autorise Monsieur le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire au budget des dépenses ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales consécutifs à ces recrutements.

Pour extrait conforme,

Le Président